

Département : ARDECHE

République Française

Arrondissement : LARGENTIERE

Liberté – Egalité - Fraternité

Commune de **ST ETIENNE DE FONTBELLON**

Date de convocation : 13 mars 2023

Date d'envoi : 13 mars 2023

Date d'affichage : 13 mars 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14-2023  
Du LUNDI 20 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

**Absents ayant donné procuration** : 3 –Yves BOIRON à Jean-Marie ALLIX, Christine ROURE à Philippe ROUX, Serge SCOTTO DI VETTIMO à Martine MARION.

**Secrétaire de séance** : Elisabeth MAZON

**OBJET : Renonciation à l'emplacement réservé n° 30 du Plan Local d'Urbanisme sur la parcelle cadastrée section A n° 395 (voir plan ci-joint)**

La parcelle cadastrée section A n° 395 route de Névisac, est grevée de l'emplacement réservé n° 30 d'une superficie de 272m<sup>2</sup> en vue de la création d'une voie publique.

Suite au dépôt d'un permis de construire sur cette parcelle et considérant que la Commune n'a pas le projet de créer une voie publique sur cette zone, l'indivision DUMAS, propriétaire, demande à la commune de renoncer à cet emplacement réservé n° 30.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Renonce à l'emplacement réservé n° 30 du Plan Local d'Urbanisme sur la parcelle cadastrée section A n° 395, route de Névisac.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,  
Elisabeth MAZON



Le Maire,  
Philippe ROUX

